

# La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

## Déclaration du groupe Entreprises

L'avis qui nous est soumis ce jour met en lumière deux aspects :

- un état des lieux qui a permis de bien structurer la problématique ;
- la formulation de préconisations en fonction des territoires qui s'adresse à des cibles identifiées pour plus d'efficacité.

Cet avis révèle que des manquements sont constatés dans l'accès à l'eau et à l'assainissement en Outremer, alors même que la ressource naturelle est suffisante sur la plupart des territoires. Derrière ce paradoxe apparent se trouvent des problématiques de gouvernance, de gestion, de vétusté des réseaux, d'investissement et d'impact croissant sur la biodiversité.

S'agissant de la gouvernance de l'eau, le groupe Entreprises soutient la préconisation qui vise à donner aux intercommunalités les moyens de contrôle de l'eau gérée en régie ou en délégation pour plus de transparence et d'efficacité. Il est important que l'usager sache comment se forment le prix de l'eau et le calcul de sa consommation car aujourd'hui le maître-mot en la matière est... l'opacité.

Parallèlement, la formation des élus à la gouvernance relative à la gestion de l'eau est une priorité pour leur permettre d'appréhender les compétences et responsabilités des collectivités en matière de service public d'eau potable et d'assainissement. La formation s'avère également cruciale sur le plan technique pour plus d'efficacité. En effet le développement de filières de formations polyvalentes de technicien et d'ingénieur hydraulique dans les territoires ultramarins doit être de mise. Pour cela, les chambres consulaires et les organisations professionnelles peuvent être des acteurs majeurs.

Les Outre-mer sont des lieux de biodiversité exceptionnels mais ces derniers sont menacés entre autres par la pollution qui provient du rejet des eaux usées dans les espaces naturels. Si cette pollution concerne de prime abord l'intérieur des terres, elle touche également le littoral. Il convient de créer des stations d'épuration aux normes et des filières d'assainissement complètes sur l'ensemble des territoires afin de réduire significativement les rejets néfastes dans l'environnement. Parallèlement l'action de la police de l'eau au sein des Directions de l'environnement doit être renforcée. Les contrôles doivent être plus resserrés afin de prévenir et sanctionner les atteintes aux milieux aquatiques et à l'environnement. Par ailleurs, une plus forte sensibilisation de la population permettrait d'atténuer ces atteintes à la nature.

Pour conclure, cet avis a été pour beaucoup d'entre nous révélateur d'une situation intolérable dans les Outre-mer : coupures d'eau à répétitions et plusieurs fois par jour, fournitures d'eau par camions citernes dans certaines régions, ou encore consommation d'eau non potable dans de nombreux cas due à un réseau de distribution vétuste. Nous entendons la formulation de la préconisation d'un droit opposable à l'accès à l'eau

potable pour tous même si nous pensons que sa réalité est loin d'être acquise. Le groupe Entreprises aurait néanmoins préféré que soit évoquée une égalité de traitement dans la République.

Nous voulons remercier les rapporteuses qui ont été à l'écoute de nos remarques et de nos propositions.

Le groupe Entreprises a voté favorablement cet avis.